

Gouvernement du Québec

Décret 1047-2005, 9 novembre 2005

CONCERNANT la composition et le mandat de la représentation québécoise à la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui se tiendra à Tunis (Tunisie), du 16 au 18 novembre 2005

ATTENDU QUE se tiendra à Tunis (Tunisie), du 16 au 18 novembre 2005, la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ;

ATTENDU QUE les sujets inscrits à l'ordre du jour du Sommet mondial sur la société de l'information intéressent et concernent le gouvernement du Québec et qu'il y a lieu de ce fait pour lui d'y participer pour renforcer et mettre en évidence, sur la scène internationale, les orientations et les actions québécoises relatives à la société de l'information ;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement et que nul ne peut, lors d'une telle conférence ou réunion, prendre position au nom du gouvernement s'il n'a reçu un mandat exprès à cet effet de la ministre ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, du ministre des Services gouvernementaux et du ministre délégué au Gouvernement en ligne :

QUE le Québec participe à la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui se tiendra à Tunis (Tunisie), du 16 au 18 novembre 2005 ;

QUE le ministre délégué au Gouvernement en ligne, M. Henri-François Gauthier, y dirige la représentation québécoise ;

QUE la représentation québécoise soit composée, outre le ministre délégué au Gouvernement en ligne, de :

— madame Marie-Pier Champagne, attachée de presse, cabinet du ministre délégué au Gouvernement en ligne ;

— monsieur Michel Rosciszewski, directeur des politiques, ministère des Services gouvernementaux ;

— monsieur Bernard Beaulé, coordonateur de l'événement Québec, direction des communications, ministère des Services gouvernementaux ;

— monsieur Normand Laberge, directeur général associé par intérim, direction des ressources informationnelles, ministère de la Justice ;

— monsieur Serge Hébert, chargé de projet SEN et SEIM, direction des ressources informationnelles, ministère de la Justice ;

— monsieur Smaïl Bouikni, directeur général adjoint à la planification et au développement de l'emploi, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;

QUE la représentation québécoise à la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,

ANDRÉ DICAIRE

45312

Gouvernement du Québec

Décret 1048-2005, 9 novembre 2005

CONCERNANT le financement du programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires

ATTENDU QUE la réussite des élèves, des étudiants et des étudiantes est au cœur de la mission du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, comme il est mentionné dans le Plan stratégique 2005-2008 du Ministère ;

ATTENDU QUE le soutien à la réussite éducative des jeunes est l'une des orientations retenues pour la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008 du gouvernement ;

ATTENDU QUE l'orientation et la planification des services éducatifs en vue de soutenir la réussite doivent s'appuyer sur des connaissances issues de recherches récentes et pertinentes ;

ATTENDU QUE le programme de recherche ministériel vise à favoriser la recherche sur la réussite à tous les ordres d'enseignement et sur les facteurs individuels, sociaux, culturels, organisationnels et systémiques qui l'influencent ;